

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 23 juin 2015

Convocation du : 15 juin 2015

Objet : FINANCES

Massif de Céuze. Création d'un budget annexe.

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga,
Pierre Schiazza remplacé par Luc André
Maurice Chautant a donné pouvoir à Jean-François Contoz
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau
~~Fabienne Darini a quitté la séance, donne pouvoir à Christian Aubert~~

Madame Claudette Marseille, Messieurs Michel Ricou-Charles, Luc André, Michel Gaignaire et Franck Gatounes ne participent pas au vote.

Le Président après avoir obtenu l'accord du conseil communautaire pour inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la séance, apporte des explications. Une note d'information est distribuée aux conseillers.

Le conseil communautaire est informé de la nature du budget qui sera créé pour pouvoir organiser les services nécessaires à la gestion du domaine skiable.

Cette activité relevant d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) selon la comptabilité publique, il faut créer un budget annexe, de type M43 (budget soumis à TVA).

Après avoir entendu, le conseil communautaire à l'unanimité, décide de créer le budget annexe, dénommé massif de Céuze.

votants : 25 dont 2 pouvoirs	pour : 25	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20150623-De64_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2015

Publication : 29/06/2015

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

